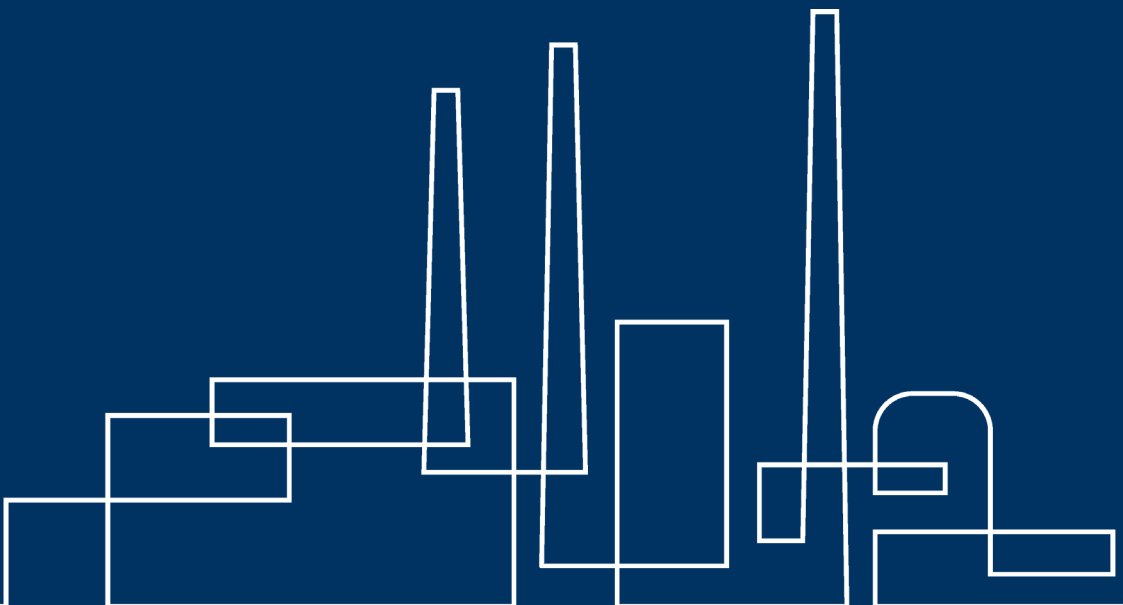
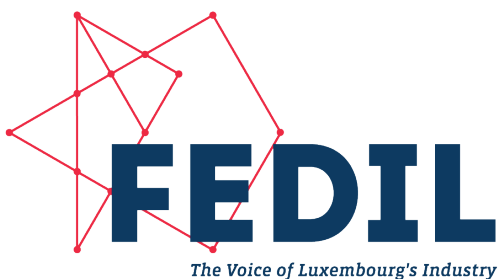


**L'INDUSTRIE - PORTEUSE DE SOLUTIONS.
Traitez-la comme un partenaire de confiance!**

*Messages de la FEDIL
en vue des élections législatives de 2023*





**L'INDUSTRIE - PORTEUSE DE SOLUTIONS.
Traitez-la comme un partenaire de confiance!**

*Messages de la FEDIL
en vue des élections législatives de 2023*

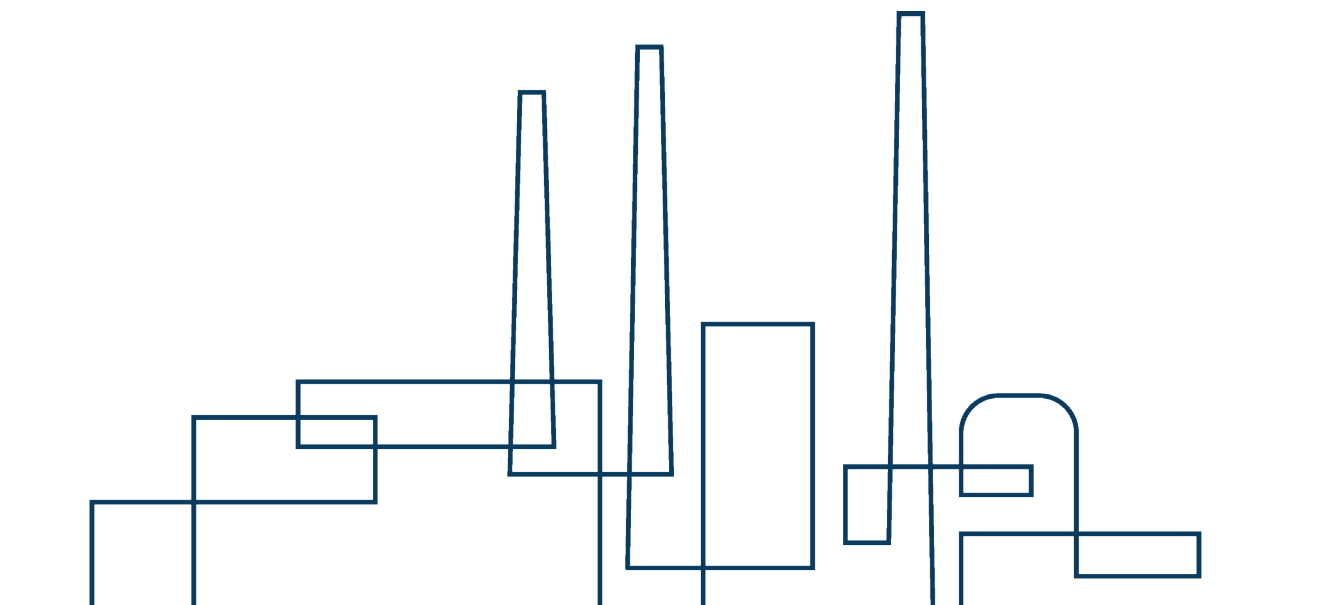


TABLE DES MATIÈRES

Préface	p. 5
L'avenir industriel du pays se joue aujourd'hui. Ne découragez pas de nouveaux projets !	p. 6
Le monde du travail et de l'emploi évolue. N'ignorez pas les besoins en main-d'œuvre !	p. 10
L'industrie s'engage résolument dans la transition écologique. Ne la freinez pas par une surréglementation !	p. 16
Le progrès technologique est la clé de bien de défis. N'entravez pas à cette dynamique !	p. 22

Préface

En tant que force vive de l'écosystème luxembourgeois, la FEDIL considère les élections législatives de 2023 comme un rendez-vous crucial pour le développement futur et la compétitivité de notre économie et souhaite apporter son expertise au débat. Le présent document, qui reprend nos principaux constats et propositions dans les domaines de compétence de la FEDIL, se veut le fil rouge pour mener des discussions avec les partis politiques susceptibles de former un gouvernement et guider ainsi la réflexion sur l'avenir de notre pays.

Alors que bon nombre d'entreprises ne se sont pas encore totalement remises de deux années de pandémie qui auront profondément marqué aussi bien la marche des affaires que l'organisation du travail, l'invasion de l'Ukraine par la Russie vient aggraver une situation économique marquée par une inflation galopante, des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et la flambée des prix de l'énergie. Nous évoluons aujourd'hui dans un contexte économique extrêmement complexe, où les décisions des autorités publiques sont plus que jamais soumises à des considérations géopolitiques, lourdes en conséquences pour tous les acteurs économiques.

Nous sommes conscients que l'agenda de la durabilité, et plus particulièrement de la transition écologique, déterminera largement le développement de notre économie. Si, à première vue, ces politiques paraissent restrictives, il appartient à nous tous de les transformer en opportunités, tirant pleinement profit du potentiel de recherche et d'innovation, mais également des possibilités offertes par la digitalisation. Pour ce faire, il est essentiel de restaurer la confiance dans l'industrie et les entreprises.

Cette évolution ne sera évidemment pas possible sans les talents nécessaires. Et tous les acteurs s'accordent à dire que ce sera un défi d'envergure pour former, attirer et garder ces compétences et les adapter aux transformations qui sont devant nous.

Dans sa contribution au débat préélectoral, la FEDIL veut rester fidèle à ses principes d'ouverture - tant vers l'étranger que face au progrès technologique -, d'indépendance politique et d'engagement en faveur de l'entrepreneuriat.

RENÉ WINKIN
Directeur de la FEDIL

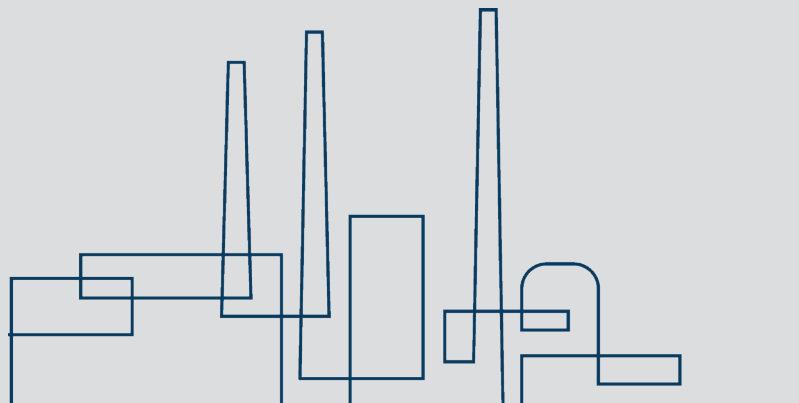
MICHÈLE DETAILLE
Présidente de la FEDIL

L'avenir industriel du pays se joue aujourd'hui. Ne découragez pas de nouveaux projets !

Le développement et la diversification du tissu industriel font traditionnellement partie intégrante de la politique économique du pays. Nous constatons aujourd'hui que l'évolution dynamique des petites et moyennes entreprises, le progrès technologique et les percées en matière de digitalisation ont fait que les frontières entre les différents secteurs deviennent de plus en plus floues. Si la politique industrielle ne se concentre pas exclusivement sur les usines de production, une importance particulière revient toutefois à la redynamisation du secteur manufacturier, et ce sur toile de fond d'efforts de relocalisation et de réduction du degré d'exposition de l'Europe par rapport aux importations en provenance de pays tiers.

Le fonctionnement sans faille des chaînes d'approvisionnement était longtemps pris pour acquis. Aujourd'hui, nous constatons que des perturbations peuvent déclencher des vagues de répercussions affectant une multitude de secteurs. Or, à côté des perturbations déclenchées par des facteurs exogènes, tels que les mesures de confinement ou la guerre en Ukraine, nous constatons qu'une série d'initiatives politiques en vue de pratiques équitables et durables entraînent une limitation plus structurelle des sources d'approvisionnement. Nous partageons les objectifs poursuivis par ces initiatives politiques, mais nous pensons qu'elles devront être implémentées graduellement et avec un certain pragmatisme et qu'il faudra laisser le temps aux entreprises de se repositionner dans leurs chaînes respectives.

Ce repositionnement en faveur d'un modèle de croissance plus durable et plus productif exige un encadrement propice à la recherche, à l'innovation et à l'investissement.



NOS CONSTATS

- Dialogue et coopération constructifs avec le gouvernement dans le cadre de la gestion de crise du Covid-19. Importance du maintien de l'activité industrielle durant le confinement.
- Plan de relance avec programme d'aides à l'investissement rapidement mis en place, bien ciblé (transition énergétique, digitalisation et circularité) et bien utilisé par les entreprises au Grand-Duché.
- Prise de conscience rapide et réaction appropriée face au dérapage de l'inflation. Accord tripartite qui fournit une prévisibilité améliorée pour les années 2022 et 2023 face aux incertitudes liées à la guerre en Ukraine et aux effets persistants de la pandémie.
- Accumulation rapide et significative de politiques restrictives diminuant la variété et le volume de la production et de l'offre face à une demande soutenue. Constat qui concerne les sources d'approvisionnement étrangères, l'énergie, les produits de base ou encore les terrains.
- Concept d'autonomie stratégique ouverte bien entré dans les discours, mais notre pays ne donne pas l'impression de contribuer activement à une relocalisation d'activités industrielles. Nous courons plutôt le risque d'une désindustrialisation dans des secteurs stratégiques.
- Échecs de plusieurs projets d'investissement d'envergure. Déroulement déplorable dans les processus d'autorisation. Méfiance et attitude parfois trop réservée à l'égard de l'industrie. Cadre légal et possibilités de recours quasiment incompatibles avec des projets d'implantation d'envergure.

NOS PROPOSITIONS

- Continuer à récolter les fruits d'une économie ouverte bien imbriquée dans le marché intérieur. Jouer la carte du marché intérieur. Soigner et développer des relations économiques saines avec d'autres espaces économiques et placer les échanges commerciaux et les investissements étrangers au service de la croissance du pays.
- Ancrer le maintien des activités essentielles et des chaînes d'approvisionnement y liées comme éléments clés d'une future politique de gestion pandémique et assurer ainsi d'emblée les approvisionnements en produits et services nécessaires durant des périodes de confinement.
- Assurer un accès varié et suffisant aux ressources (matières premières, produits recyclés ou réutilisés, énergies renouvelables) et continuer à stimuler les investissements et les innovations permettant aux entreprises de s'adapter aux contraintes écologiques et de raréfaction des ressources, d'améliorer leur productivité continuellement et de se différencier sur leurs marchés.
- Prendre conscience des effets inflationnistes pouvant être provoqués par un cumul trop important et trop rapide de politiques restrictives limitant l'offre face à une demande soutenue. Éviter un mélange toxique entre une culture de raréfaction, d'une part, et une stimulation tous azimuts du pouvoir d'achat, d'autre part, qui se traduirait inévitablement par une détérioration préoccupante de la situation compétitive du pays.
- Implémenter une politique de développement industriel courageuse en ligne avec les objectifs d'une autonomie stratégique ouverte et compatible avec les objectifs climatiques du pays. Éliminer progressivement les incohérences entre éléments de politiques sectorielles qui se font trop souvent au détriment du développement industriel.
- Définir un bon *policy mix* d'instruments financiers (fiscalité et aides d'Etat ciblées sur les aspects ou éléments importants à promouvoir) et non-financiers (accueil et accompagnement professionnels, procédures rapides et allégées, encadrement en matière de recherche et d'innovation, infrastructures,...) pour stimuler et orienter le développement industriel.
- Permettre à nos entreprises de prendre la taille nécessaire pour affronter la concurrence étrangère en évitant une fragilisation de notre tissu industriel pouvant résulter de règles restrictives en matière de contrôle des concentrations.

- Mettre en valeur les plans sectoriels et accélérer le développement du logement, des infrastructures ou des zones d'activité conformément aux espaces réservés aux différentes fonctions et pratiquer ainsi un aménagement du territoire compatible avec les ambitions économiques et sociales du pays.
- Dans ce sens, réaliser et gérer des zones d'activité modernes répondant aux critères d'une utilisation rationnelle de l'espace, compensant au moins les réaffectations d'anciens terrains industriels et ce sans dupliquer les procédures en faveur de la protection de la nature.
- Continuer à assurer et à parfaire les infrastructures de connexion du pays à l'étranger dans les domaines des transports, de l'énergie et du digital et creuser de nouvelles opportunités d'interconnexions infrastructurelles avec nos pays voisins pour répondre aux besoins du pays.
- Positionner le Haut Comité pour le Développement de l'Industrie comme plateforme de dialogue de prédilection entre le gouvernement et les représentants du secteur pour orienter la définition et la mise en place d'un encadrement politique favorisant l'éclosion d'un tissu industriel moderne, compétitif et durable.

Engagements phares de la FEDIL

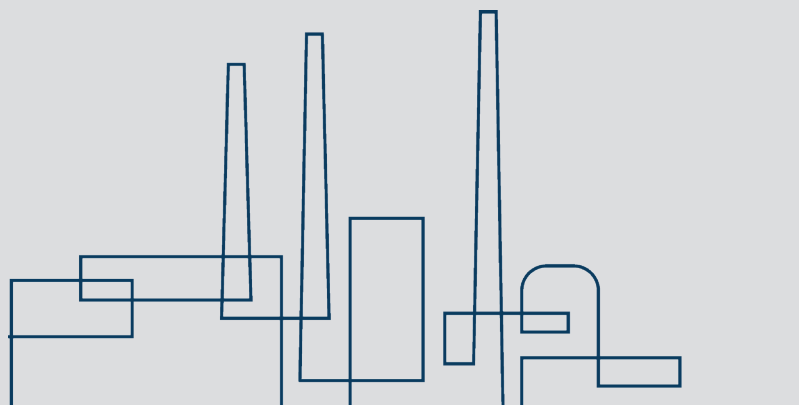
La FEDIL a contribué de manière constructive aux discussions sur la future orientation du développement industriel moyennant la publication de sa vision « Luxembourg's industry strategy ». Par ailleurs, elle est activement impliquée dans les groupes de travail du Haut Comité pour le Développement de l'Industrie qui aborde ce même sujet à côté de ceux touchant à la trajectoire de décarbonisation de l'industrie, de la gestion moderne des zones d'activité et de l'introduction progressive des principes de circularité.

Le monde du travail et de l'emploi évolue. N'ignorez pas les besoins en main-d'œuvre !

La FEDIL constate à l'heure actuelle des interventions disproportionnées de l'État dans la législation du travail et sur le marché du travail en général. Ces interventions risquent de perturber le bon fonctionnement des entreprises et de réduire leur attractivité en tant qu'employeurs potentiels. N'oublions pas que le Luxembourg est une économie ouverte de petite taille qui a besoin des services de prestataires étrangers pour assurer son fonctionnement.

Nous constatons de plus en plus souvent que les entreprises ont besoin de recruter des salariés non-ressortissants de l'Union européenne afin de pouvoir disposer de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour le développement de leurs activités. Effectivement, les entreprises peinent à trouver les compétences adéquates dans la Grande-Région pour pouvoir se développer ainsi que pour innover, et ceci même pour le remplacement des départs naturels.

Face à ce marché de l'emploi sous tension, les entreprises doivent également pouvoir être flexibles et pouvoir, dans la mesure du possible, adapter l'organisation de la durée du travail de leurs salariés en fonction des demandes de ces derniers afin de pouvoir attirer et retenir de la main-d'œuvre. Les nouvelles générations ont en effet d'autres attentes par rapport à l'organisation de leur vie professionnelle et le cadre rigide actuel, basé essentiellement sur la méfiance à l'égard des employeurs, ne permet plus de satisfaire ces demandes.



ACCÈS AU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET ATTRACTION/RÉTENTION DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

NOS CONSTATS

- Actions ponctuelles favorables à l'attrait de talents (extension du recours au télétravail durant la crise sanitaire, régime fiscal pour impatriés et prime participative au résultat de l'entreprise), mais trop timides et somme toute insuffisantes face aux besoins.
- Difficultés sérieuses des entreprises à trouver de la main-d'œuvre qualifiée. Cela malgré des initiatives ciblées associant les autorités publiques et la FEDIL pour remédier à la pénurie de compétences disponibles (p. ex. études sectorielles menées par l'ADEM dans le cadre du Partenariat pour l'Emploi UEL - ADEM) et pour améliorer l'orientation scolaire et professionnelle (p. ex. projet HelloFuture, enquêtes sur les qualifications de demain dans l'industrie, resp. dans les Technologies de l'Information et de la Communication).
- Coopération avec l'ADEM permettant de puiser dans le réservoir des compétences disponibles. Mise à disposition de conseillers employeurs au service du secteur de l'industrie et organisation de « Job Days » spécifiques pour les membres de la FEDIL, le cas échéant, en collaboration avec des associations sectorielles.
- Transposition de la législation européenne du détachement dans un esprit de protectionnisme. Charge administrative et coûts y liés disproportionnés pour les entreprises détachantes et indirectement pour les entreprises d'accueil, aboutissant parfois même à l'annulation de la prestation de service pourtant indispensable à l'entreprise d'accueil.
- Cadre rigide de l'organisation du temps de travail. Peu de possibilités d'adaptation aux besoins et nécessités quotidiens découlant de la fluctuation de la charge de travail et des absences des collaborateurs pour raisons diverses (incapacité de travail, congés spéciaux). Législation actuelle ne répondant plus aux attentes de la nouvelle génération en termes de conciliation vie professionnelle / vie privée et entravant l'attrait/la rétention de talents.
- Barrières diverses à l'accès au marché de l'emploi et au potentiel de compétences disponibles. Procédures lourdes pour les ressortissants d'États tiers, manque de communication des autorités et procédures non digitalisées. Cadre légal pour stages trop restrictif et contreproductif pour l'orientation professionnelle et l'insertion des jeunes. Impossibilité de réaliser un prêt temporaire de main-d'œuvre transfrontalier.
- Législations discriminatoires empêchant le maintien des compétences sur le marché de l'emploi pour les bénéficiaires d'une pension de vieillesse. Seuil maximal trop strict du revenu de l'indépendant en cas de cumul avec une pension de vieillesse anticipée se soldant par une discrimination des indépendants par rapport aux salariés.

NOS PROPOSITIONS

- Créer au niveau européen un cadre unique en matière de détachement. Réduire les formalités et limiter le champ d'application de la législation nationale du détachement, par exemple en en sortant les travaux d'installation, de maintenance, de réparation, de formation, etc.
- Combiner davantage les efforts pour orienter les jeunes vers les métiers d'avenir. Mieux adapter les formations aux besoins des entreprises.
- Revoir la législation sur les stages pour faire du stage un instrument d'orientation. Créer un cadre pour les formations duales au niveau supérieur permettant d'accueillir des étudiants universitaires/BTS.
- Digitaliser davantage les démarches administratives dont celles liées à l'embauche de ressortissants d'États tiers et accélérer le traitement des demandes. Veiller en parallèle à permettre un accès plus large au marché de l'emploi national.
- Améliorer les conditions financières (fiscales) et non-financières (accès aux écoles internationales, au logement, ...) en vue d'attirer/retenir les talents indispensables au fonctionnement de l'économie nationale.
- Développer des solutions « win-win » favorables à la conciliation vie professionnelle / vie privée qui tiennent compte de la volonté des parties prenantes, en adaptant certaines législations spécifiques. Par exemple, flexibiliser le temps de travail hebdomadaire des salariés en congé parental à temps partiel en accord avec l'employeur.
- Revoir le statut des indépendants sur base des propositions formulées par les chambres patronales.

Engagements phares de la FEDIL

La FEDIL poursuit le développement de coopérations avec les partenaires institutionnels en vue d'une meilleure orientation scolaire et professionnelle vers les métiers d'avenir dans la continuité de la campagne HelloFuture. Elle a également renforcé sa collaboration avec l'ADEM en vue d'organiser à intervalles réguliers des « Job Days » à destination des demandeurs d'emploi inscrits ainsi que dans le cadre de la mise en place de formations d'/de (ré)insertion et d'/de (ré)orientation.

FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES ET CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE / VIE PRIVÉE

NOS CONSTATS

- Bon dialogue et coopération constructive avec les autorités publiques durant la crise sanitaire. Accès élargi au régime du chômage partiel et adaptations régulières tenant compte des besoins réels des entreprises et secteurs impactés. L'instrument du chômage partiel a permis d'éviter du chômage à grande échelle.
- Inflation de mesures incitant à la non-activité réduisant la présence des salariés dans les entreprises sans réduction de leur revenu.
- Entreprises astreintes à libérer leurs salariés du travail en vertu d'une panoplie d'obligations légales leur imposées dans le cadre de la conciliation vie professionnelle / vie privée, resp. de réductions du temps de travail en cas d'incapacité de travail, de reclassement ou de congé thérapeutique. Parallèlement, pénurie de compétences nécessaires pour pourvoir aux remplacements.
- Cadre rigide de l'organisation du temps de travail. Peu de possibilités d'adaptation, notamment au regard des nombreux droits à la non-prestation du travail attribués par le législateur aux salariés en vue d'une meilleure conciliation vie professionnelle / vie privée. Plan d'organisation du travail (POT) trop formaliste. Législation relative aux heures supplémentaires trop rigide et non adaptée aux réalités de l'économie. Enfin, majorations dues en cas de changement du POT entraînant des coûts supplémentaires pour les entreprises.
- Obligation de créer des régimes spécifiques (p. ex. en matière de déconnexion des salariés ou d'harcèlement moral) constituant des charges administratives disproportionnées.
- Complication de la gestion des ressources humaines liée au RGPD du fait que le législateur renonce à exploiter les possibilités laissées par le RGPD pour permettre un traitement licite des données (exemple de la gestion de la crise sanitaire).
- Protection surfaite au profit des salariés régulièrement en incapacité de travail. En outre, revenus de remplacement trop attractifs comparés aux salaires versés aux salariés fidèles à leurs postes de travail durant la période d'absence du collègue de travail.
- Mise en œuvre de la digitalisation des procédures sans implication des entreprises lesquelles sont concernées en premier lieu. Risque que le processus mis en place ne fonctionne pas (p. ex. carte d'impôt digitalisée).

NOS PROPOSITIONS

- Augmenter la durée de travail effective des salariés au vu de la pénurie des compétences disponibles, notamment en réduisant les cas de génération d'heures supplémentaires.
- S'abstenir de créer de nouveaux droits pour les salariés leur permettant de ne pas prester leur travail, sous quelque forme que ce soit : réduction généralisée du travail (hebdomadaire, congé légal, jours fériés, ...), resp. congés spéciaux (formation, congés familiaux, ...).
- Compenser 1:1 l'introduction de toute nouvelle absence justifiée dans le cadre de la transposition de législations européennes par la réduction d'autres absences justifiées existant dans la législation nationale.
- Donner aux entreprises des possibilités réelles d'adapter l'organisation du travail en cas d'imprévu et/ou d'absences de leurs salariés, en les libérant du formalisme lié au POT.
- Permettre aux entreprises ainsi qu'à leurs salariés de travailler sur une période de référence adaptée à leurs besoins respectifs.
- Renoncer à un formalisme excessif, subordonné, le cas échéant, à l'obligation d'impliquer la représentation du personnel. S'abstenir d'interférer dans des domaines couverts par des accords interprofessionnels.
- Augmenter le plafond et élargir l'éligibilité au cofinancement pour la formation continue avec une approche spécifique pour le maintien de l'employabilité en cas de transformations structurelles (anc. Skillsbridge). Assurer un soutien adéquat aux entreprises dans leur processus d'adaptation des compétences des salariés.
- Rendre le revenu de remplacement moins attractif, en revoyant la base de calcul (p. ex. en cas d'incapacité de travail) et garantir un meilleur contrôle de la véracité des certificats médicaux en vue d'augmenter la présence des salariés sur le lieu de travail.
- Impliquer les entreprises dans la phase pilote de la digitalisation des procédures et digitaliser davantage certaines procédures (p. ex. chômage partiel).

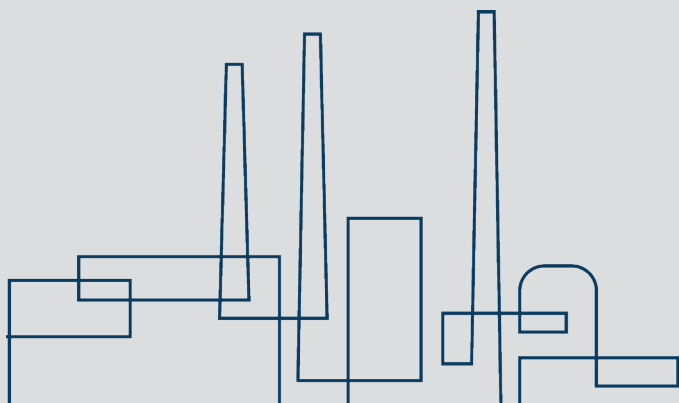
L'industrie s'engage résolument dans la transition écologique. Ne la freinez pas par une surréglementation ! ---

En matière de protection du climat et de l'environnement, le gouvernement luxembourgeois se veut ambitieux et pionnier. Il va sans dire que la FEDIL et ses membres s'accordent sur la nécessité d'atténuer le changement climatique et de préserver l'environnement. Ils sont conscients que des efforts sont nécessaires pour décarboniser l'industrie et faire de la transition énergétique une réalité.

Dans ce contexte, nous entretenons un dialogue régulier avec le gouvernement. Dans certains dossiers, ce dialogue a pu créer de véritables situations gagnant-gagnant pour les deux parties. En témoignent par exemple la réédition de l'Accord Volontaire 2021-2023, le régime d'aides publiques aux projets de transition énergétique accordées pendant la crise du Covid-19 ou la loi sur le remboursement des surcoûts de l'électricité au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Cependant, le gouvernement donne l'impression que ses positions, souvent peu factuelles et excessivement ambitieuses, sont déjà fermes avant les échanges avec ses partenaires de sorte qu'il n'est guère possible de les faire évoluer avec des arguments objectifs. Elles dépassent régulièrement les objectifs proposés par l'Union européenne, ce qui témoigne de la méfiance du gouvernement même à l'égard des travaux et des analyses des institutions européennes.

Or, trop fréquemment, l'État ne parvient pas à mettre en place rapidement des conditions-cadres solides ou des instruments appropriés permettant aux entreprises de se conformer aux réglementations ambitieuses de sorte qu'il doit continuer à imposer plutôt qu'à promouvoir et à encourager le changement. Ce cercle vicieux nuit à la compétitivité des entreprises, mettant en péril leur capacité de production européenne, et représente un risque considérable pour les futurs efforts d'investissement industriel.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

NOS CONSTATS

- Dépassement des objectifs de l'Union européenne pour fixer des objectifs nationaux de décarbonisation plus élevés que proposés par l'UE, sans présenter d'analyse d'impact factuelle pour les justifier.
- Dialogue positif sur l'encadrement nécessaire pour réaliser des objectifs sectoriels nationaux ambitieux de réduction des gaz à effet de serre qui ont été définis sans les accompagner de conditions-cadres, d'instruments ou de feuilles de route tout aussi ambitieux pour les atteindre.
- Reconduction de l'Accord Volontaire sur l'efficacité énergétique définissant une série d'engagements à respecter par les grands consommateurs industriels en contrepartie de taxes énergétiques adaptées à leur capacité contributive.
- Intention gouvernementale de mettre en place des mesures d'aides d'État, des instruments de gestion de risques et des voies d'accès à des sources d'énergies renouvelables, tous destinés à faciliter la transition énergétique en pleine tourmente sur les marchés énergétiques.
- Refus d'inclure des technologies clés à faibles émissions de carbone en tant que technologies de transition dans la taxonomie de l'UE et menace de saisir la Cour de justice de l'UE d'une action en justice.
- Exclusion des technologies de capture du carbone comme moyen d'atténuer le changement climatique sans présenter d'argumentation factuelle ou d'alternatives pour les secteurs dont les émissions sont incompressibles.
- Instauration de l'obligation d'utiliser de l'hydrogène renouvelable en écartant les autres formes d'hydrogène à faible teneur en carbone sans présenter de stratégie efficace sur la manière de s'approvisionner en hydrogène renouvelable.
- Définition d'un Plan National pour l'Énergie et le Climat qui ignore largement les propositions d'amélioration relatives aux mesures-clés de décarbonisation, demandées lors d'une consultation publique.

NOS PROPOSITIONS

- Adopter une politique climatique neutre sur le plan technologique et fondée sur des faits, dans laquelle les objectifs et les mesures de soutien constituent un paquet qui parvient à trouver un équilibre entre considérations écologiques, économiques et concurrentielles.
- Aligner des objectifs climatiques ambitieux sur des mesures de soutien tout aussi ambitieuses facilitant la transition énergétique de l'industrie. Mettre en place des systèmes de soutien radicalement innovants, tels que des contrats de différence soutenus par l'État pour débloquer les investissements dans la décarbonisation de l'industrie ETS, une taxe progressive sur le CO₂ pour l'industrie non-ETS ou des super-déductions fiscales pour les investissements dans des technologies à faible teneur en carbone.
- Réformer l'Accord Volontaire pour accroître son impact sur un ensemble d'objectifs climatiques plus large que seul l'efficacité énergétique, tout en le rendant accessible à pour un éventail plus diversifié d'entreprises.
- Faire de l'électricité l'énergie de choix en réduisant les prélèvements et taxes induits par l'État à des niveaux minimaux et en protégeant les preneurs de contrats d'achat d'énergie renouvelable à long terme contre les risques de baisse des prix du marché et les risques de volume.
- Faire preuve d'un leadership plus orienté vers des solutions au niveau de l'UE pour trouver des solutions spécifiques au Luxembourg en tant que petit État membre avec des ressources renouvelables limitées mais des ambitions élevées. Par exemple, proposer une aide extraordinaire pour l'électrification de la chaleur industrielle ou des quotas de production d'énergie renouvelable attribuables aux objectifs nationaux pour les projets de production et consommation d'énergie renouvelables transfrontaliers.
- Revoir la politique nationale en matière d'énergies renouvelables afin de réduire l'exposition des principaux acteurs industriels à la volatilité du marché de l'énergie en augmentant les capacités de production renouvelables nationales accessibles ainsi que par l'introduction d'instruments intelligents comme les contrats de différences.
- Élaborer une feuille de route pour le développement d'infrastructures à faible émission de carbone afin de rendre prévisibles les investissements de l'industrie dans la transition énergétique.
- Augmenter plus rapidement la part d'énergie renouvelable du Luxembourg dans le réseau.
- Adopter des options de flexibilité, y compris la possibilité d'acquérir des quotas d'émission d'autres pays de l'UE pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE et envisager toutes les options technologiques, y compris la capture et l'utilisation du carbone.

Engagements phares de la FEDIL

La FEDIL a initié et gère l'Accord Volontaire « Énergie » dans le cadre duquel 48 entreprises se sont engagées à déployer des efforts particuliers pour améliorer leurs performances en terme d'efficacité énergétique. Cet accord entre le gouvernement et la FEDIL stimule les entreprises adhérentes pour qu'elles réalisent des audits énergétiques, participent à des formations sur l'efficacité énergétique et s'engagent dans l'échange de bonnes pratiques, augmentant ainsi les économies d'énergie et ayant un effet positif sur l'empreinte carbone de l'industrie.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

NOS CONSTATS

- Amélioration des performances de gestion des dossiers d'autorisation d'exploitation dans le domaine de l'environnement en ce qui concerne les conditions d'exploitation mêmes et la rapidité de traitement des dossiers. Toutefois, instrumentalisation des procédures pour empêcher la réalisation d'un projet industriel d'envergure politiquement non souhaité.
- Dépassement régulier des objectifs proposés par l'UE pour la mise en œuvre de la législation sur la protection de l'environnement sans présenter une analyse d'impact factuelle pour le justifier.
- Reconduction d'évaluations environnementales sur des terrains qui ont déjà été libérés pour une utilisation industrielle par l'aménagement du territoire.
- Entrave à la mise en œuvre rapide de projets même en matière d'énergie renouvelable, d'atténuation des effets du changement climatique ou de transition énergétique par des procédures d'autorisation compliquées.

NOS PROPOSITIONS

- Revoir et aligner les processus d'évaluation environnementale pour les projets contribuant à la réussite de la transition énergétique et à la protection climatique.
- Équiper et briefer les administrations pour qu'elles reflètent, dans le traitement de leurs dossiers, la rapidité et les ambitions des politiques environnementales.
- Accélérer les processus d'autorisation en les simplifiant, en les digitalisant et en les automatisant.
- Étendre le champ d'application du programme d'économie circulaire, qui est aujourd'hui principalement axé sur le consommateur final, afin de libérer tout son potentiel d'optimisation en ce qui concerne la réutilisation des matières dans l'industrie.
- Faire évoluer l'agenda de la politique environnementale pour passer de la création de pénuries, de restrictions et de pénalités à la stimulation de l'intérêt personnel des acteurs, en mettant en place des incitations intelligentes pour la protection de l'environnement.

Le progrès technologique est la clé de bien de défis. N'entravez pas à cette dynamique !

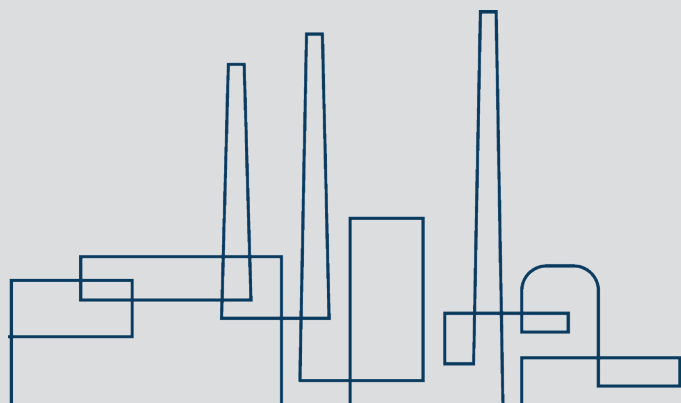
La transformation numérique et l'innovation améliorent la performance de nos entreprises et sont devenues indispensables pour garantir le développement de notre économie. Ainsi, les nouvelles technologies, telles que l'IA, les objets connectés, le Big Data, la robotique, ... contribuent de façon positive à la productivité et à la croissance économique. Que ce soit pour résister aux nouveaux acteurs sur le marché, pour s'adapter aux nouveaux comportements des clients ou encore pour tirer profit des nouvelles technologies en matière d'innovation ou de productivité, les entreprises doivent opérer ce virage digital et repenser leur fonctionnement.

En parallèle, la cybersécurité est devenue l'un des défis les plus importants auxquels sont confrontées les entreprises. Afin d'aider et de sensibiliser les entreprises sur le sujet, la FEDIL a mis en ligne son « Cybersecurity Assessment Online Tool », un programme offrant aux entreprises des informations sur leur niveau de vulnérabilité face aux attaques venues du web. De plus, en collaboration avec le ministère de l'Économie, nous avons mis en place un Forum sur la Cybersécurité dédié à l'industrie manufacturière.

Les projets d'investissement des prochaines années seront davantage tournés vers la transformation numérique et l'innovation digitale. Pour réussir le défi de la digitalisation, il faut disposer d'outils adaptés aux besoins des entreprises pour les aider. C'est pourquoi nous avons œuvré pour avoir un Digital Innovation Hub luxembourgeois qui peut accompagner les entreprises dans leurs réflexions et démarches. Avec le Luxembourg Digital Innovation Hub (L-DIH), les entreprises industrielles disposent aujourd'hui d'une plateforme pour les aider à structurer et à développer leurs démarches de digitalisation.

En même temps, il faut continuer à développer de façon conséquente les infrastructures TIC et l'écosystème RDI. Il faut également assurer la disponibilité de terrains aménagés pour les entreprises qui veulent développer leurs activités au Luxembourg, et mettre en place des parcs technologiques pour stimuler le transfert des connaissances et technologies parmi les acteurs de la recherche publique et les entreprises.

Les entreprises ont besoin de confiance, de prédictibilité et d'assurance pour réussir la transition digitale et pour investir dans le développement de leurs activités au Luxembourg.



DIGITALISATION & INNOVATION

NOS CONSTATS

- Risques de créer des obligations supplémentaires pour les entreprises et d'augmenter leur charge administrative ainsi que de générer des coûts supplémentaires (p.ex. pour la réalisation d'audits), résultant de différentes réglementations européennes en préparation dans le domaine du numérique, comme la réglementation sur l'IA, la proposition de directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS 2.0) et le projet 'Data Act'.
- Impression des entreprises que la Commission européenne se voit davantage comme un pionnier de la réglementation que comme un promoteur d'innovation.
- Ralentissement du développement et de la modernisation des infrastructures TIC en raison de procédures d'autorisation trop longues et compliquées.
- Augmentation des cyberattaques sur les entreprises et hausse des risques liés à la sécurité de l'environnement informatique et des données électroniques.

NOS PROPOSITIONS

- Veiller à concevoir les nouvelles réglementations avec soin pour éviter qu'elles n'entraînent de nouvelles obligations de conformité pour les entreprises, des restrictions de marché et des pénalités qui peuvent être prohibitives pour le développement des entreprises et de notre économie. Mettre en place des politiques nationales et européennes en la matière qui incitent les entreprises à innover, à développer leurs activités et à renforcer leur croissance et compétitivité.
- Assurer le déploiement et la modernisation rapides des infrastructures TIC (réseaux mobiles 5G/6G, réseaux fixes à très haut débit etc.) au niveau national et communal.
- Intégrer davantage la cybersécurité dans le domaine de la défense et concentrer les compétences cybersécurité pour améliorer la collaboration entre les différents acteurs.
- Mettre en place une réserve d'experts en cybersécurité qui peut rapidement intervenir en cas d'une cyberattaque d'envergure sur des infrastructures critiques.
- Améliorer l'échange d'information en cybersécurité. Prendre conscience qu'une collaboration efficace des secteurs privé et public, qui détiennent une partie de l'information utile (incidents, menaces, vulnérabilités, mesures de sécurité, de gestion des incidents, tendances, etc.) est nécessaire pour réduire les impacts des cyberattaques et pour assurer une meilleure anticipation des menaces.

- Adapter les aides aux entreprises pour qu'elles réussissent mieux les deux défis majeurs qui sont la transformation numérique et la transition énergétique.
- Continuer à accompagner les entreprises (PME) dans leurs démarches de digitalisation.
- Veiller à ce que les compétences des acteurs de la recherche publique peuvent soutenir, si nécessaire, les entreprises dans les domaines de la transformation numérique, décarbonisation, sustainability, ...

Engagements phares de la FEDIL

Cybersécurité

Afin d'aider et de sensibiliser les entreprises sur le sujet de la cybersécurité, la FEDIL a mis en ligne son «Cybersecurity Assessment Online Tool», offrant aux entreprises d'évaluer leur niveau de vulnérabilité face aux attaques venues du web. En parallèle, la FEDIL, en collaboration avec le ministère de l'Économie, a mis en place un Forum sur la Cybersécurité (IND-ISAC) dédié à l'industrie manufacturière dont la mission est de promouvoir la coopération en matière de cybersécurité.

Transformation numérique dans les entreprises

La FEDIL a œuvré pour la mise en place d'un Digital Innovation Hub luxembourgeois qui peut accompagner les entreprises dans leurs réflexions et démarches de transformation numérique. Avec le Luxembourg Digital Innovation Hub (L-DIH), géré par Luxinnovation, les entreprises industrielles disposent aujourd'hui d'une plateforme pour les aider à structurer et à développer leurs démarches de digitalisation.

INVESTISSEMENT

NOS CONSTATS

- Volonté d'investissement des entreprises pour moderniser leur outil de production et pour améliorer leur efficacité énergétique. Le régime d'aides temporaire pour stimuler les investissements dans l'ère du Covid-19 a connu un énorme succès auprès de nos entreprises.
- Disponibilité d'outils pour aider les entreprises dans leurs projets d'investissement : régimes d'aides à la RDI, aides en faveur des PME, aides à l'investissement en faveur de la protection de l'environnement, programmes Fit4, les instruments de la SNCI, la bonification d'impôt pour investissement.
- Frein à l'innovation, à l'investissement et au développement économique dû à des réglementations trop strictes et des démarches administratives lourdes.
- Zones d'activités économiques définies et aménagées ne pouvant pas être utilisées sans autorisations/études d'impact supplémentaires, ou qui nécessitent des mesures compensatoires écologiques.
- Carcan réglementaire qui devient difficilement supportable et qui empêche le développement d'activités économiques.
- Difficulté pour des investisseurs étrangers de se retrouver dans la jungle des procédures d'autorisation interminables. Par exemple, les procédures d'autorisations concernant le projet 'Google' ou autres (délais d'autorisations extrêmes et non compétitifs par rapport à ceux de nos pays voisins).

NOS PROPOSITIONS

- Accélérer, simplifier et digitaliser les procédures d'autorisation.
- Continuer les efforts dans le développement de procédures administratives digitalisées comme p.ex. l'eCommodo avec des enquêtes publiques disponibles par voie électronique et de bout en bout digitales.
- Utiliser toute la marge de manœuvre que laisse la Commission européenne dans la mise en œuvre de nouveaux régimes d'aides aux entreprises.
- Mettre en place de nouveaux instruments fiscaux, comme par exemple la super-déduction pour supporter fiscalement les entreprises qui investissent dans l'innovation et la R&D, dans la transformation numérique ou bien dans la transition énergétique.

Vos interlocuteurs à la FEDIL

René Winkin

Directeur

T: +352 43 53 66 607
rene.winkin@fedil.lu

Marc Kieffer

Secrétaire général
Responsable Affaires
juridiques et sociales

T: +352 43 53 66 608
marc.kieffer@fedil.lu

Georges Santer

Responsable Digitalisation
et Innovation

T: +352 43 53 66 602
georges.santer@fedil.lu

Dr. Gaston Trauffer

Responsable Politique
industrielle

T: +352 43 53 66 612
gaston.trauffer@fedil.lu



FEDIL a.s.b.l

**7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg**

**Tél.: +352 43 53 66 -1
fedil@fedil.lu**

www.fedil.lu